



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2023 A 18h30

Etaient présents :

Mme Anne-Marie TERRADE, Maire, Présidente de séance	Mme Cécile DESCLAUX, conseillère municipale
M Jean Paul BOSSARD, premier adjoint au maire	M Anthony DOUET, conseiller municipal
Mme Chantal BLAINEAU, adjointe au maire	Mme Bénédicte MONTEGU, conseillère municipale
M Patrick GRENIER, adjoint au maire	M Yannick MOREAU, conseiller municipal,
Mme Christine SCHWARTZWEBER, adjointe au maire	Mme Manitraritiana CORBIN, conseillère municipale
	Mme Isabelle DUBOIS-DUMÉE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Rémi SARRAT a donné pouvoir à Madame Cécile DESCLAUX
Madame Véronique LANOË-MALIVERT a donné pouvoir à Madame Bénédicte MONTÉGU
Monsieur Jean-Pierre TRANCHET a donné pouvoir à Monsieur Yannick MOREAU
Madame Cécile PRUDHOMME à Madame Anne-Marie TERRADE

Etaient absents excusés

Madame Amandine ROULAUD
Madame Cécile PRUDHOMME
Véronique LANOË-MALIVERT
Monsieur Jean-Pierre TRANCHET
Monsieur Rémi SARRAT
Monsieur Dominique GOUYGOU

Etaient absents non excusés :

M Laurent GAUTIER
M Vincent MORA

Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Marie TERRADE propose la nomination de deux secrétaires de séance : Monsieur Anthony DOUET et Madame Isabelle DUBOIS-DUMÉE.

Monsieur Anthony DOUET accepte.

Madame Isabelle DUBOIS-DUMÉE décline « j'ai une déclaration liminaire à faire »

Madame Bénédicte MONTÉGU remplace Madame Isabelle DUBOIS-DUMÉE.

Monsieur Anthony DOUET et Madame Bénédicte MONTÉGU sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne la parole à Isabelle DUBOIS-DUMÉE pour sa déclaration liminaire.

« Bonsoir à tous et bonne année

*Je voulais vous dire **au revoir**,*

*Je ne tiens pas à continuer au sein du conseil municipal **dans ces conditions**.*

*Je suis **très très attristée** de la situation dans laquelle nous sommes et nous allons, sans même s'en rendre compte pour certains, complètement dépassés.*

*De nombreuses personnes **vont mal** au sein du conseil, **je vais mal** car nous sommes témoins d'un niveau **d'incompétence** inqualifiable et on se sent **impuissants** face à ce **mur**, ce mur de **médiocrité**. Des agents aussi sont mal, des commerçants sont mal, à l'école ça va mal, le pôle médecins est mécontent, des sportifs n'en parlons pas (et j'en passe). Rappelle-nous combien d'arrêts depuis 2 ans par rapport aux années précédentes ?*

Alors aux personnes en charge, je vous adresse ma colère, mon indignation, ma déception ; mes limites aussi.

*Je ne souhaite **pas cautionner** cette soi-disant "**gestion**" qu'on nous oppose à vision. Faire **sans** est une **faute**, pas une erreur, une faute. Vous parlez d'une gestion où de multiples agents sont en souffrance, en arrêt, en burn-out. "Gestion" ?!.. ou **écouter, comprendre, réfléchir, échanger, accompagner, anticiper, ensemble** ne sont pas au centre malgré de multiples relances d'élus.*

Rien ne semble possible avant même d'y penser.

Tout est à l'envers avec en plus, la **confusion entre important et urgent**, symptomatique d'une mauvaise gestion, d'un mauvais management.

Toutes ces **personnes en mal être sont en jeu** depuis plus de deux ans, mal ou pas managées... pour des agents ; **pas considérées** pour les diracois (AM, tu ne dis même pas bonjour !), **"sans élan" "perdue dans un environnement qu'elle ne comprend pas", "elle raconte et fait n'importe quoi"**, pour reprendre des termes de conseillers et **d'adjoints**. Et vous que faites-vous chères adjointes & adjoints ?

Ce n'est pas obligé, pas acceptable que cela se passe comme ça, d'ailleurs, je ne l'accepte pas et préfère partir, **abasourdi**. Je ne veux plus, **ne peux plus** passer de temps avec des personnes qui tirent les autres **vers le bas** et pas vers le haut. J'insiste, en l'état, à quoi sert notre gouvernance ? **Tant de bêtise me rend malade, inquiète pour Dirac**.

J'ai tenté à maintes reprises, de maintes façons ne serait-ce que de mettre des **sujets** sur la table, je ne parle même pas de l'étape d'après du **débat**.

Face à des responsables qui **ne savent plus** ou **pas réfléchir**. **Rien n'y fait**.

Les diracois en veulent à AM et des adjoints. Depuis quelques mois ils **nous** en veulent, de ne pas réussir à faire bouger les choses, **"à faire partir Anne-Marie"** nous disent-ils, pour que les choses se débloquent et **retrouver confiance** en notre système.

Brassée par tout ça, je me suis beaucoup **documentée, informée**. J'ai regardé comment cela se déroulait dans **d'autres communes**, pris connaissance d'expériences d'autres élus locaux et même nationaux. J'ai tenté pendant presque 3 ans d'apporter un **éclairage**, où chaque point abordé c'est avéré exact dans le temps. En face, le **déni**, les désormais **fameux et systématiques "on verra"**,

"on attend". **Quoi exactement ? Personne ne nous attend**. Il faudrait être **force de proposition, actifs, acteurs** plutôt qu'**absents** de notre territoire, **se distinguer en étant créatifs** afin de trouver une place au sein d'une communauté de communes qui fera, **on le sait tous, avec ou sans nous**.

Alors, comme le font des conseillers, **se renseigner, vérifier, témoigner, analyser, questionner pour comprendre n'est pas agressif** comme certains semblent le croire mais **c'est la base** de tout travail qui évite de se contenter de **subir**, de **réagir donc toujours toujours trop tard**. On peut se raconter des histoires **entre-soi**, mais **on perd le sens, on n'avance pas, on est "à côté de la plaque"**.

François Sureau le dit très bien : "à vivre dans le déni de réalité permanent, on substitue à la réalité de fausses idées."

Alors oui, **je pose des questions pour y voir plus clair** (même si "elles fatiguent" Rémi pour reprendre ses termes) mais **arrêter de se poser des questions, c'est arrêté de réfléchir et arrêter de réfléchir c'est aller dans le mur** en embarquant les diracois. Ils ne veulent plus venir te voir AM à la mairie, ils disent que ça ne sert à rien **"que tu ne sers à rien"** te **dérobant** systématiquement.

Avouer que c'est un problème d'entendre ça.

Suite à ces innombrables remontées en ce sens, j'ai déjà exprimé mon **écœurement** après 2 ans d'essais plus discrets mais récurrents. J'ai eu des échanges avec la plupart d'entre vous et malgré un **diagnostic partagé avec la grande majorité du conseil et je parle aussi d'adjoints**, pas d'évolution.

Que faites-vous ? Si ce n'est, les réunions de réflexion demandées **ardemment**, qui se sont transformées en **brèves de comptoir**. **Pas de compréhension de pourquoi on fait les choses en fait**. Où sont encore et toujours la réflexion, l'échange, la préparation ? Où est notre **plan** sur lequel s'appuyer et prendre des **décisions pertinentes** de façon **agile, rapide** pour **éviter d'avoir la tête dans le guidon en perdant le fil, le recul nécessaire** ? Cette approche sans **structure, qui normalement définit et hiérarchise les priorités, rend flou aujourd'hui et demain**.

Du coup, **manque d'élargissement de notre champ de vision et d'écoute** auprès de nos concitoyens, **de nous tous d'ailleurs ; perte de sens**, incompréhension de la **conjoncture**. Quand je pense que certain se fende d'un mail de 10 lignes pour surtout ne pas lire un document du GA de 27 pages... avec des images...

Bref, hélas cette politique de **la rétention d'information**, de dépenser de l'énergie à **ne surtout pas faire ; de l'approximation** au petit bonheur la chance dans le traitement de chaque dossier qu'on soulève (grâce au travail de conseillers vigilants, concernés, compétents car l'information n'est pas partagée) ; de la **passivité** dans un monde dans lequel il faut défendre sa place si petite soit-elle ; de **penser** qu'on n'est **responsable de rien**.

Ces habitudes là, ce **manque d'ouverture d'esprit**, ne sont pas la vision que j'ai du **vivre ensemble, de l'intérêt commun, de la démocratie**. Alors oui je préfère dire bonjour, écouter et **considérer** mes interlocuteurs, être emphatique, réfléchir à leurs problèmes, les accompagner en essayant de proposer des solutions pour eux, **pas pour me faire mousser...**

Et je ne parle même pas du **lien entre causes et conséquences** en matière **d'écologie**, absolument pas assimilé par notre gouvernance, quasi totalement absent et pourtant primordial et essentiel, évidemment.

Autre oubli, volontaire ou pas, que nous sommes **au service des diracois**.

On leur doit des comptes contrairement à ce qui a été dit. Certains sont payés pour leur fonction, par nos impôts. D'ailleurs comme je vous l'ai déjà signifié, payés ou pas, nous sommes, vous serez tous co-responsables de ce mandat dont le bilan inquiète fortement élus, adjoints, diracois. Va-t-on retenir une **somnolence collective** si chacun reste **fataliste**, dans son coin et **n'essaye pas** de prendre ses **responsabilités** ?

Alors, ne faudrait-il pas, encore une fois, être plus dans le **partage & l'échange, l'information & la communication, la transparence & la connaissance ; moins sur la défensive** (qui peut être interprétée comme un **aveu d'inaptitude**) ; **plus sur l'action, pour grandir, plutôt que dans la résistance, en déployant une énergie folle à lutter contre, plutôt qu'à construire pour ?**

Il y a des personnes **inspirantes**, qui disent des **choses très simples**. Comme récemment, le 19 janvier, saluée par la communauté internationale, Jacinda Ardern, Première ministre de Nouvelle-Zélande, a annoncé sa démission surprise.

« J'espère laisser les Néo-Zélandais avec la conviction qu'on peut être **gentils mais forts, empathiques mais fermes, optimistes mais déterminés.** »

Il y a **ces aptitudes là** autour de la table, qui ne demandent qu'à aider avec **l'énergie de prendre soin de Dirac, hélas**, le manque de **compréhension, de considération, de dialogue me laisse sans voix et eux, nous tous conseillers, sans écoute donc sans issue si on continue comme ça.**

J'ai tenté, bien au-delà de ma zone de confort, **fougueusement** même, je vous l'accorde, mais je suis lucide, je ne parviens pas à **faire bouger** suffisamment **vite & fort** les choses en faveur d'une approche plus en adéquation avec **un monde qui lui bouge vite & fort.**

Je me retire au profit d'autres, j'espère plus qualifié(es) et qui j'espère y parviendront.

C'est donc **pleine d'espoir sur l'éveil des consciences**, que je souhaite le meilleur pour Dirac, en rappelant une chose simple : **l'empathie n'est pas une option**, en me permettant cette phrase, Anne-Marie, Rémi : considérez **les autres comme une ressource, pas comme une menace.**

Essayer pour retrouver de la **sérénité** au sein du conseil.

Je vous souhaite de tout mon cœur d'y arriver ; avant cela **il faut vouloir essayer...**

Seuls les esprits petits craignent ce qui les dépassent, alors je terminerai sur cette **question qu'une philosophe contemporaine pose : qui voulez-vous être ?**

pour toi AM, pour le bien de tous, on a déjà la réponse, c'est simple, **arrête d'être maire, arrête d'être maire.**

A bientôt dans d'autres circonstances.

Chères diracoises, chers diracois, je reste à votre disposition si vous avez des interrogations, des questions.

Je vous souhaite un bon conseil ».

Madame Isabelle DUBOIS-DUMÉE quitte la salle.

Madame le Maire propose de reprendre le cours du Conseil Municipal.

Monsieur Anthony DOUET prend la parole : « Je pense qu'on peut à minima remercier Isabelle pour son engagement pendant trois ans au service des Diracoises et des Diracois.

Je vais saluer une élue qui a travaillé ses dossiers, qui a tenté de faire avancer des projets notamment pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Je veux souligner et aussi parler de ses convictions. C'est important quand on s'investit pour une commune de faire état de ses valeurs et de ce qu'on veut défendre.

Je regrette donc le départ d'Isabelle et je la remercie une nouvelle fois pour le temps qu'elle a consacré à son mandat. Je pense, Anne-Marie, que tu aurais au moins pu remercier Isabelle pour son engagement pendant trois ans.

Bénédicte MONTEGU : Je souscris à ce que Anthony a dit.

Madame le Maire reprend le cours des débats et soumet au vote le procès verbal de la séance du 14 décembre 2022 2022 qui est approuvé à **l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

DOSSIER N°1 : AUTORISATION A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES INVESTISSEMENTS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Rapporteur : Patrick GRENIER présente la délibération.

Aucune question n'est posée.

Délibération :

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2022 : soit **624 787.15 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **156 196.79 €**.

Les dépenses d'investissement concernent les chapitres suivants :

Chapitre 20 : 25 000.00 €

Chapitre 204 : 2 922,15 €

Chapitre 21 : 121 500.00 €

Chapitre 23 : 6 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote à l'unanimité : 14 voix pour

DOSSIER N°2 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT, REPAS, HEBERGEMENT ENGAGÉS PAR LE PERSONNEL COMMUNAL DANS LE CADRE DE DÉPLACEMENTS LIÉS A UNE MISSION

Rapporteur : Christine SCHWARTZWEBER présente la délibération.

Discussions :

Yannick MOREAU demande si la collectivité peut envisager, le cas échéant, de rembourser au prix réel s'ils dépassent le forfait alloué.

Christine SCHWARTZWEBER répond que cela sera étudié au cas par cas.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Madame le Maire rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Considérant que l'article 1 du décret n°2001-654 modifié énonce que :

« Les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et de toute personne dont les frais de déplacement temporaires sont à la charge des budgets de ces collectivités et établissements sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles fixées par le décret n° 2006781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. » ;

Remboursement des frais kilométriques

Considérant qu'en vertu de l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, l'agent autorisé à utiliser son véhicule terrestre à moteur pour les besoins du service est indemnisé de ses frais de transport soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'outre-mer.

Considérant que l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé fixe les taux des indemnités kilométriques en vigueur.

Remboursement des frais de repas et d'hébergement

Considérant que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ;

Considérant que l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, comme suit :

Taux de base	France métropolitaine		
	Taux de base communes de - 200 000 hab)	des villes (+de 200 000 hab.) et communes de la pôle du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	17,50 €	17,50 €	17,50 €
Dîner	17,50 €	17,50 €	17,50 €

Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

1/ Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 du décret n°2001-654 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité ou du conseil d'administration de l'établissement de fixer, en métropole, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Uniquement en cas de besoin, les taux d'hébergement fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié susvisé, peuvent être modifiés par l'assemblée délibérante, soit pour appliquer une minoration, soit, plus exceptionnellement, pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

2/ Remboursement des frais de repas :

Choix du remboursement forfaitaire des frais de repas

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 3 du décret n°2006-781 susvisé, l'organe délibérant de la collectivité prévoit le remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur.

Le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire dans les conditions réglementaires susmentionnées,

DÉCIDE de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents,

DÉCIDE de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, de l'ordre de 17,50 € par repas au maximum,

DÉCIDE de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au paiement de cette indemnité.

Vote à l'unanimité : 14 voix pour

DOSSIER N°3 : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROGRAMME DE GESTION 2023-2032 DES BASSINS DU CLAIX, DES EAUX CLAIRES, DE L'ECHELLE, DE LA NOUERE ET DE LA TOUVRE ET LEURS AFFLUENTS

Rapporteur : Anne-Marie TERRADE présente la délibération.

Le SYBRA est le syndicat qui gère les cours d'eau autour d'Angoulême. Pour appliquer sa compétence, ce syndicat fait des études sur les rivières et établit un programme d'actions sur chaque cours d'eau. Ce programme fait l'objet d'une enquête publique.

Délibération :

A la demande du SyBRA, la Préfète de la Charente a prescrit, par arrêté du 25 octobre 2022, une enquête publique préalablement à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boème et de l'Anguienne au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant les rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 et 3.3.5.0.

Cette enquête publique sera menée du 8 décembre 2022 au 13 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable.

Vote à l'unanimité : 14 voix pour

DOSSIER N°4 : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROGRAMME DE GESTION 2023-2032 DES BASSINS DE LA BOÈME ET DE L'ANGUIENNE

Rapporteur : Anne-Marie TERRADE présente la délibération.

Le diagnostic fait état des rejets que connaissent la Boème et l'Anguienne, notamment au sein des enveloppes urbaines. Il est proposé entre autres des aménagements de zones humides au Lion de Saint Marc.

Discussions :

Anthony DOUET demande que lors d'un prochain conseil un élu et/ou un technicien du SYBRA puisse venir présenter le Syndicat au conseil municipal.

Anne-Marie TERRADE répond qu'elle va solliciter le SYBRA pour organiser ce temps d'échanges.

Délibération :

A la demande du SyBRA, la Préfète de la Charente a prescrit, par arrêté du 25 octobre 2022, une enquête publique préalablement à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins du Claix, des Eaux Claires, de l'Echelle, de la Nouère et de la Touvre et leurs affluents au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête publique sera menée du 9 décembre 2022 au 16 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable

Vote à l'unanimité : 14 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- **Elections Législatives Partielles :** le 2^{ème} tour a lieu le dimanche 29 janvier 2023. Madame le Maire rappelle que chacun a reçu le tableau des permanences.

- **Economies d'énergies :**

Madame le Maire précise qu'il a été demandé aux associations et dans les services de la collectivité de faire des efforts notamment au niveau du chauffage.

Bénédicte MONTÉGU : A ce sujet, il paraît que l'électricité a été coupée au stade alors que l'association « Les Anciens du Sporting Club Rugby d'Angoulême (Lascar) qui s'y entraîne avait accepté de ne plus jouer le soir ? et qu'il n'y a plus d'eau non plus ? il semblerait que cela ait été fait sans concertation avec l'association ce qui est très dommageable.

Anne-Marie TERRADE : Les efforts demandés aux associations qui utilisent la salle des fêtes doivent être les mêmes pour ceux qui utilisent le stade. Il a été demandé à l'association Lascar de ne plus jouer le soir. Les coûts d'électricité étaient trop élevés. Le coût du chauffage du cumulus est très important. Nous avons fait part de notre position au président Monsieur CHIRON, qui a accepté en précisant que les joueurs ne se doucheraient plus.

Jean Paul BOSSARD : Il est difficile de dissocier le réseau d'eau chaude et le réseau d'eau froide et donc nous avons tout coupé au stade.

Bénédicte MONTÉGU : ils ont accepté de ne plus jouer le soir et de ne plus prendre de douche, pas de ne plus avoir ni électricité, ni eau froide, ni sanitaire. Le minimum aurait été de les prévenir avant de tout couper.

Anne-Marie TERRADE : J'ai proposé une réunion à Monsieur CHIRON le 3 février prochain pour en discuter.

- **Projet « CARTECLIMA » :** GrandAngoulême a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sous le terme CARTECLIMA. L'agglomération a sollicité les communes pour avoir des référents. La commune de Dirac sera représentée par **Jean Paul BOSSARD** et **Anthony DOUET**.

Le premier COPIL avec les élus commence le 2 février 2023. Une première réunion publique est organisée le 22 février 2023 à 18h00 à l'Auditorium de l'ALPHA.

- Le ramassage de Printemps aura lieu le 25 mars 2023 (date fixée avec les chasseurs).

- Le repas des aînés est prévu le dimanche 12 mars 2023. Il faudra distribuer les invitations dans la semaine du 13 au 17 février 2023.

- **Site internet :**

Bénédicte MONTÉGU fait remarquer que la convocation du Conseil Municipal a été insérée dans l'Agenda, et que donc c'est plus difficile à trouver.

Chantal BLAINEAU : Je la remettrai en Article sur la 1^{ère} page, en doublon afin que l'information circule.

- **Participation Citoyenne :**

Une réunion publique, avec la gendarmerie, est prévue le 15 février 2023. Il faudra distribuer les flyers.

- **Projet photovoltaïque :**

La réunion annulée du 11 janvier sera programmée de nouveau en présence des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

- **Ecole :**

Bénédicte MONTÉGU demande des nouvelles de Angelina BOCHEREAU et souhaite savoir ce qu'il en est du contrat avec API pour assurer son remplacement. Elle souhaite que la commission se réunisse pour commencer à réfléchir pour la rentrée prochaine et anticiper le départ probable d'Angéline Bochereau à la retraite.

Christine SCHWARTZWEBER précise que le contrat est reconduit chaque mois et ce jusqu'à la reprise d'Angelina. Une commission sera organisée pour préparer la rentrée prochaine. Il sera évoqué la question de recruter un nouvel agent ou de faire un appel d'offres.

Bénédicte MONTÉGU : Suite à l'intervention d'Isabelle annonçant sa démission, serait-il possible que l'on se réunisse pour en rediscuter ensemble. Le climat est difficile au sein du conseil municipal. Nous avons besoin d'avancer ensemble. Je souhaite vivement que nous ayons un temps d'échanges pour trouver des solutions, et savoir comment dépasser « cette crise ». C'est la 3^{ème} démission, ce n'est pas anodin.

Anne-Marie TERRADE : oui, nous pouvons l'envisager.

Yannick MOREAU : Au sujet des questions diverses, je trouve qu'elles ne sont pas suffisamment prises en compte, qu'elles ne sont pas prises au sérieux.

D'autre part, j'ai découvert qu'il y avait un sens interdit au bout de la route du cimetière. Cela aurait été bien d'en être informé en conseil municipal.

Sur la RD 104, il y a eu un 3^{ème} accident en six mois. Je demande qu'un courrier officiel soit adressé au Département afin de solliciter des aménagements pour sécuriser cette route et que les conseillers aient une copie. Pourquoi pas demander des contrôles de gendarmerie ?

Sur cette même route, il faut également demander la pose de panneaux de signalisation indiquant le croisement de chemins ruraux avec une route départementale.

Je demande également qu'un stop soit mis au carrefour du cimetière sur la RD101. Je demande à ce que les réponses du Département nous soient également transmises.

Enfin, quand je vois les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal, il me semble que des sujets concernant le quotidien des Diracois pourraient également y être inscrits afin qu'il y ait des échanges.

Bénédicte MONTÉGU rebondit sur les propos de Yannick MOREAU. Il est vrai que nous avons demandé à avoir des réunions préparatoires qui se font quelques jours avant le conseil. Elles n'ont pas grand intérêt. Il faudrait qu'elles aient lieu avant d'établir l'ordre du jour.

Anne-Marie TERRADE : En fait tu demandes des réunions de préparation de l'ordre du jour ?

Bénédicte MONTÉGU : Oui, les réunions actuelles ne servent à rien. Il faudrait revoir le fonctionnement des questions diverses qui sont longues. Un travail préparatoire pourrait être fait en amont sur différents sujets. Certains points pourraient alors être intégrés à l'ordre du jour.

Bénédicte MONTÉGU : La commune a-t-elle répondu au recensement des besoins en bornes de recharge électrique fait par le SDEG 16 ?

Anne-Marie TERRADE acquiesce.

Bénédicte MONTÉGU : Des brebis ont été retrouvées mortes, égorgées sous les panneaux solaires de la déchetterie. Où en est l'histoire ? Le chien responsable a-t-il été retrouvé ?

Anne-Marie TERRADE : Oui, le chien a été retrouvé. Les maires de Dirac et Garat ont pris les arrêtés nécessaires pour permettre la capture du chien errant ou imposer à son propriétaire de le tenir fermé. Pour le reste, nous n'en savons pas plus. L'indemnisation du propriétaire des brebis est une question de responsabilité civile et d'assurance et ne concerne pas la commune.

Fin de séance 20h00.

A Dirac, le 22 février 2023

Madame le Maire,
Anne-Marie TERRADE

